

# SAREA

## Conceptualisations des groupes de travail de la protection de l'enfance.

### MMNAs

Mabel Segu Odriozola

Université de Deusto

Faculté des sciences sociales et humaines.



Avec le soutien de: / Laguntzarekin: / En colaboración:





## INTRODUCTION

---

Ce projet naît sous le nom de Sarea, subventionné par des fonds européens FEDER dans le cadre du programme POCTEFA-INTERREG. Sa configuration et son développement ultérieur émanent de la conviction de la richesse du travail collaboratif et des échanges professionnels, transcendant les limites transfrontalières dans des domaines d'intervention qui répondent à des réalités communes. En ce sens, le projet SAREA vise la création d'un réseau de travail basé sur l'échange de pratiques professionnelles pour faire progresser la prise en charge des services de protection de l'enfance et de l'adolescence, des jeunes et des personnes âgées entre les territoires voisins de Gipuzkoa et des Pyrénées Atlantiques.

Sur cette base, le projet SAREA a été développé grâce à la collaboration de trois entités différentes, avec un impact sur la formation d'étudiants dans le domaine de l'intervention sociale des deux côtés de la frontière ; les Centres de Formation et de développement, Etcharry Formation développement, Nazaret Zentroa et le Département de Travail Social de l'Université de Deusto, dans une période allant de 2018 à 2021 avec l'objectif principal d'améliorer les services de prise en charge des enfants et adolescents et des personnes âgées dans les deux territoires.

A cette fin, les différentes phases du projet se concrétisent, avec une phase initiale qui prône l'échange professionnel autour de différents groupes de travail visant à promouvoir l'apprentissage et le partage d'expériences propres ou partagées, puis à favoriser l'identification de bonnes pratiques et de nouvelles formes d'intervention autour de différents thèmes d'intérêt particulier dans l'agenda social. Cette phase initiale prend la forme de 4 réunions techniques par groupe de travail, sur une période de 18 mois où les sessions alternent avec l'idée de connaître les programmes et les services des deux côtés de la frontière, dans le but de construire une connaissance générale et une conceptualisation théorique-technique ultérieure comme phase finale de cette période.

En ce sens, il convient de mentionner que six groupes de travail ont été impliqués dans ce projet, dont quatre sont liés à la protection de l'enfance et deux au travail d'accompagnement des personnes âgées.

Le groupe des mineurs migrants non accompagnés (MNA) a permis de débattre et de réfléchir sur les différentes pratiques qui sont actuellement activées chez les adolescents et les jeunes qui entreprennent leurs processus migratoires respectifs dans un transit vers les pays européens avec différents modèles et systèmes d'interventions. Ces différences, évidentes de part et d'autre de la frontière, ont permis d'identifier l'importance des ressources et des outils d'approche tels que la psychologie transculturelle ou l'apprentissage des langues et les pratiques de gestion, ainsi que les pratiques d'accès au marché du travail si étroitement liées aux processus d'insertion sociale.



## 1.- LE CONCEPT DE MINEUR MIGRANT NON ACCOMPAGNÉ (MMNA)

Les mineurs migrants non accompagnés (MMNA) sont également appelés administrativement mineurs étrangers non accompagnés (MMNA). Ce phénomène a commencé à attirer l'attention des institutions et des organisations sociales en Europe entre les années 80 et 90, surtout après la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) en 1989. Jusqu'alors, ce phénomène migratoire se produisait sans que les États mettent en œuvre des mesures d'intervention exceptionnelles (Quiroga, Alonso, Sòria et Sagadoy, 2009).

Ainsi, c'est à partir de 1989, date de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, que la construction sociale de « l'enfance » est développée et que ses droits sont universalisés. La prise en charge de cette nouvelle catégorie d'enfance a entraîné une modification des approches et une perspective protectionniste effective, accordant à tous les mineurs la nécessité d'être protégés et placés sous la garde des institutions qui ont la compétence de protéger les mineurs.

En 1997, face à l'arrivée d'un grand nombre de mineurs sans référent adulte sur le continent européen, le Conseil de l'Union européenne a désigné ces mineurs étrangers comme des Mineurs Non Accompagnés (MNA). La même année, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et Save The Children ont proposé la nécessité de redéfinir le concept et c'est ainsi que le terme « mineur isolé » a été introduit. En Europe, la terminologie utilisée pour les désigner reste celle de mineurs non accompagnés (MNA). Avec le même degré de cohérence, ce terme est également utilisé aux États-Unis. En Espagne principalement, une terminologie juridique a été choisie, celle de Mineurs étrangers non accompagnés (MMNA).

Bien que les connotations juridiques et sociales du terme diffèrent dans chaque pays (l'accent étant mis sur le terme « non accompagné »), elles coïncident pour souligner qu'il s'agit de mineurs d'origine étrangère âgés de moins de 18 ans.

Quiroga, Alonso et Armengol (2005), se basant sur la définition donnée par le HCR et Save The Children, proposent le concept de Mineurs migrants non accompagnés (MMNA), terme que nous utiliserons dans notre étude pour désigner ces mineurs. Des recherches ultérieures indiquent qu'il est essentiel d'élargir les horizons et d'intégrer de nouvelles situations qui donnent plus de sens au concept de "non accompagné", comme l'accompagnement inadéquat par des adultes (Quiroga, Alonso, Sòria, 2009).

Nous considérerons donc que :

Mineur. Parce que ce sont des enfants et des adolescents qui ont moins de 18 ans ». Nous avons opté pour l'utilisation du terme « mineur » au lieu de « adolescent » ou « jeune » pour rappeler la législation provenant de l'art. 1 de la loi organique 1/1996 du 15 janvier sur la protection juridique des mineurs qui indique que : « la présente loi s'applique aux mineurs de dix-huit ans qui se trouvent sur le territoire espagnol, sauf si, en vertu de la loi qui leur est applicable, ils ont atteint la majorité auparavant ». Le contenu protecteur de la loi sur les

étrangers s'étend également jusqu'à ce que la personne atteigne l'âge de dix-huit ans, à moins qu'elle n'atteigne l'âge de la majorité avant d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans en vertu de sa loi nationale (art. 9.1 du code civil). Par conséquent, malgré le fait que certaines législations placent l'âge de la majorité à une limite inférieure, la protection du système juridique espagnol sera étendue indépendamment de cet âge de la majorité jusqu'à la limite de 18 ans.

**Migrant.** Il est essentiel de souligner le fait migratoire dans le terme même, puisque la réalité de ces mineurs se situe dans les processus de migration internationale et dans une perspective transnationale. Sinon, nous oublions le premier élément de différenciation de ces mineurs par rapport aux autres personnes se trouvant dans les mêmes conditions de privation morale et physique dans le pays d'origine (conditions de séparation, abandon, négligence, etc.).

**Non accompagné/e.** Parce que les mineurs sont « non-accompagnés » dès le début ou pendant leur séjour dans le pays d'accueil. Il convient d'inclure la diversité des possibilités qui se reflètent dans les situations des mineurs non accompagnés, en comprenant que l'absence d'une référence adulte qui leur apporte l'attention nécessaire les place dans une situation de vulnérabilité. C'est pourquoi, également dans ce sens, nous pouvons observer comment, dans la littérature, il existe différentes perspectives concernant la conceptualisation de ce terme.

Tout d'abord, il est considéré que la caractéristique de « non accompagné » a déjà été suffisamment réfutée par Bargach (2004 ; 2006) et que qualifier ces mineurs de « non accompagnés » implique le refus d'un « réseau social flottant » basé à la fois sur un réseau solide de pairs et de membres de la famille, que ce soit dans le pays d'origine ou de destination (Gimeno, 2013). Cela signifie, d'une part, ne pas tenir compte d'une caractéristique intrinsèque de ce type de migration et, d'autre part, une énième tentative de l'Administration d'homogénéiser un phénomène migratoire complexe. Elle implique également l'éradication de la famille en tant qu'agent et référent à prendre en compte dans l'éducation et la formation d'origine de ces mineurs . Les réseaux de pairs subissent un processus « d'invisibilisation », c'est-à-dire que l'administration est consciente de leur existence, mais les ignore puisqu'ils ne sont pas tangibles en termes bureaucratiques (Gimeno 2013:47).

- **Nouvel acteur migratoire**

Le mineur étranger non accompagné est constitué comme un « nouvel acteur » migratoire. Il peut être configuré comme une catégorie analytique à part entière, présentant ses propres motivations et objectifs avec une insertion dans des espaces migratoires plus larges et différents. Il se définirait par la création de réseaux de solidarité transnationaux basés sur les groupes d'âge et l'autoreprésentation à travers des signes identitaires (Suárez, 2006:37).

De nombreuses études ont souligné que la (pré)adolescence et/ou la jeunesse est une construction sociale et culturelle, puisque chaque société organise d'une certaine manière le passage de l'enfance à l'âge adulte et que ce processus est ancré dans les changements physiologiques qui en découlent. Au-delà du débat sur l'universalité de la jeunesse, qui s'est produit avec les travaux de Mead (1986), Feixa (1998) il est proposé que pour déterminer l'existence de la jeunesse, cette étape doit être différenciée sur la base des conditions sociales et

des images culturelles. Les conditions sociales sont les normes, comportements et institutions qui distinguent les jeunes des autres groupes d'âge et les images culturelles sont les valeurs, attributs et rituels spécifiquement associés aux jeunes. Cette étape de l'adolescence et/ou de la jeunesse est caractérisée comme étant transitoire.

Les mineurs sont principalement des préadolescents, des adolescents et des jeunes qui proviennent de pays présentant des déficiences économiques, démocratiques et politiques (Bargach, 2006).

## 2.- LE DÉPLACEMENT DES MMNA ET LEUR ACCUEIL DANS LE PAYS DE DESTINATION

---

La causalité du déplacement des MMNA est multiple. Les questions économiques liées aux éventuelles difficultés de la famille dans le pays d'origine ; l'imaginaire généré dans le pays d'origine qui façonne les attentes du transit ; les aspects culturels et la recherche d'opportunités liées à une vie mieux conçue ailleurs ; les questions liées aux conflits, parfois politiques, parfois armés, sont imbriquées dans le geste ou la décision migratoire ; la fuite des enfants d'un scénario familial teinté de conflits, un aspect peut-être plus présent chez les filles que chez les garçons, et même le désir d'aventure dans le but de transgresser un cadre de croissance contraignant, en devenant des héros dont la décision les a conduits au-delà de ce qu'ils imaginaient (Santoja et Konrad 2002).

En Espagne, à la fin des années 90, on assiste à l'arrivée de mineurs non accompagnés en provenance du Maroc et de l'Afrique sub-saharienne (en minorité), formant un nouveau profil migratoire : les mineurs masculins. Bien que, dans un pourcentage plus faible, il y ait aussi des jeunes femmes (Quiroga, 2003 ; Jiménez, 2004 ; Quiroga, Alonso et Soria, 2009). Jiménez (2005) indique qu'au cours de ces années, nous assisterions à une quatrième étape migratoire - après une première marquée par l'arrivée d'hommes seuls, une deuxième par des femmes et des enfants regroupés et une troisième menée par des femmes seules, principalement d'Amérique latine. Cette quatrième étape est marquée par les mineurs de la migration marocaine en Espagne, elle se différencie donc par le fait que l'un des facteurs clés serait l'appartenance à un groupe d'âge (situé dans l'adolescence et/ou la jeunesse).

À partir de 1994, on observe une augmentation du nombre de MMNA (de 16 et 17 ans), qui est de 1006 en 1997 et 6303 en 2003. Au cours de ces premières années, le circuit de protection des mineurs était complètement effondré. À partir de 2002, le circuit de protection a commencé à s'adapter au nouveau phénomène et à accélérer les processus d'accueil et d'intégration. Les mineurs continuent à venir du nord du Maroc, mais des mineurs du sud du Maroc et d'Afrique subsaharienne commencent également à arriver. En ces années d'afflux accru de mineurs migrants, de nouvelles places d'accueil sont créées, les mineurs commencent à séjourner dans les ressources de formation, le temps d'obtenir leurs papiers et de pouvoir s'intégrer progressivement sur le marché du travail. À partir de 2006, les mineurs migrants d'Europe de l'Est ont commencé à arriver et l'arrivée de filles d'origine roumaine, marocaine et subsaharienne est devenue visible. Au cours de cette période, il

y a également eu une augmentation significative du nombre d'arrivées, avec un pic en 2008, atteignant 8 080 mineurs enregistrés. En 2009, avec l'arrivée de la crise économique, les flux migratoires changent et le nombre d'arrivées de mineurs migrants diminue ; en 2012 et 2013 on observe une réduction spectaculaire. Dans ce contexte, les mineurs ont accès à des formations, mais il n'y a pas de débouchés (Quiroga, Chagas et Palacin, 2018).

Après 2015, le volume de mineurs arrivant sur le territoire augmente à nouveau, et atteint son maximum en 2017 ; le volume d'arrivées provoque à nouveau une saturation du système de protection de l'enfance. Au niveau de l'État espagnol, en 2016, il y avait un total de 3 997 mineurs étrangers non accompagnés sous la tutelle des services de protection de l'enfance des communautés autonomes et en 2017, il augmente de 60,47%, avec 6 414 mineurs (Perazzo et Zuppiroli, 2018). Plus précisément, par exemple, dans le cas de la Communauté autonome de Catalogne, pour cette année-là, 1 489 mineurs migrants non accompagnés ont été enregistrés (Save the Children, 2018). Face à cette situation, la Direction générale de l'aide à l'enfance de la Generalitat de Catalogne et le ministère public des mineurs avertissent de la grande difficulté de s'occuper de ce groupe dans les centres résidentiels.

### 3.- LA RÉALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DES MMNA AU PAYS BASQUE FRANÇAIS

---

Le déplacement de ces MMNA a, lui aussi, une causalité multiple qui va du familial à l'économique ou au culturel. Nous avons donc affaire à un nouvel acteur migratoire avec ses propres motivations.

Dans notre contexte transfrontalier de la province de Gipuzkoa au Pays basque et des Pyrénées atlantiques du côté du Pays basque français, cette situation implique également un défi considérable pour les systèmes de protection des mineurs dans les zones frontalières, ainsi que pour le circuit de prise en charge de ceux-ci. En outre, des contradictions entre le bien-être et l'intérêt supérieur de ces mineurs et le contrôle des flux migratoires sont devenues évidentes.

#### 3.1. Photographie des MMNA à Gipuzkoa :

Ils viennent principalement du Maroc et, dans une moindre mesure, d'Algérie et d'autres nationalités.

91% d'hommes

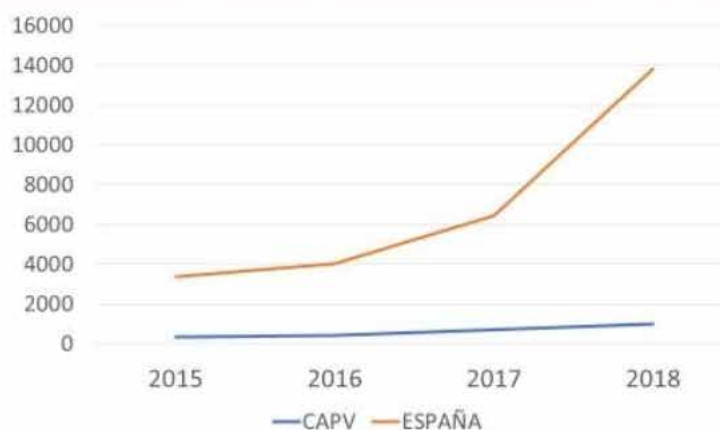
Dans de nombreux cas, la connaissance de l'espagnol est faible ou partielle, c'est donc l'une des priorités à couvrir.

La situation personnelle de chaque adolescent est complexe et ses capacités sont marquées par sa trajectoire de vie, tant dans son pays que dans le nôtre.



Tableau 1. Registre des mineurs étrangers accompagnés sous tutelle et placés au cours des dernières années en Espagne et dans la Communauté autonome du Pays basque.

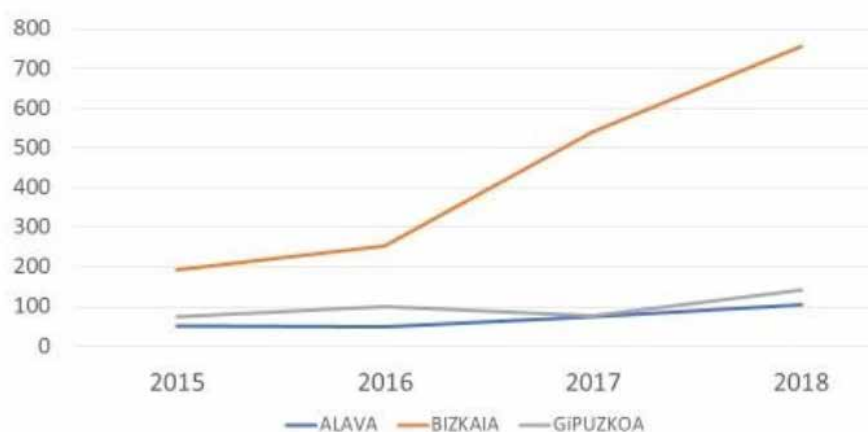
**REGISTRO DE MENORES EXTRANJEROS NO ACOMPAÑADOS BAJO TUTELA O ACOGIDA**



	2015	2016	2017	2018
CAPV	321	404	695	990
ESPAÑA	3341	3997	6414	13796

Fuente: Ministerio Fiscal de España, 2018

**REGISTRO DE MENORES EXTRANJEROS NO ACOMPAÑADOS BAJO TUTELA O ACOGIDA**



	2015	2016	2017	2018
ALAVA	52	49	76	106
BIZKAIA	193	254	541	755
GIPIZKOA	76	101	78	141

Fuente: Ministerio Fiscal de España, 2018

-Euskadi est la 4ème communauté de l'État espagnol concernant le nombre de MMNA sous tutelle. En 2017 - 695 mineurs, 127% de plus qu'en 2013- 306 mineurs

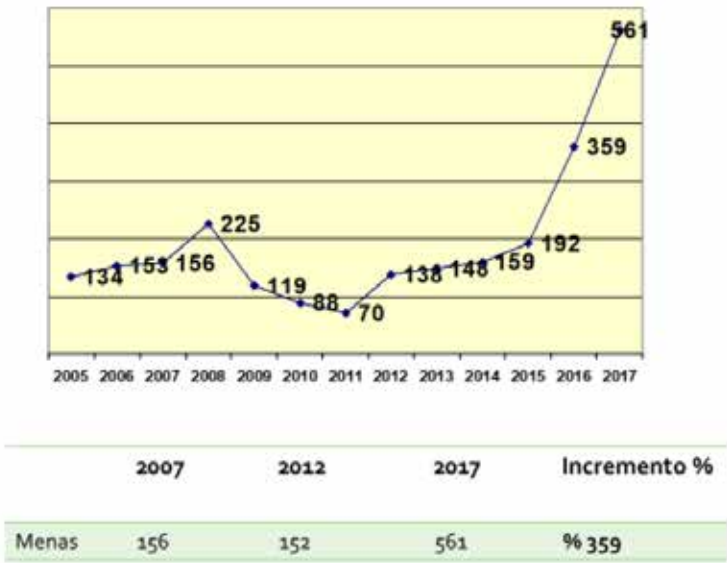
-2018, 700 sont entrés dans le système de protection de Gipuzkoa, mais 600 ont suivi leur projet migratoire et ne sont pas restés.

- Gipuzkoa a été présenté comme un territoire d'accueil transitoire et provisoire qui constitue une étape sur le chemin de processus migratoires plus longs avec des destinations finales européennes telles que la France et le Royaume-Uni.

- À Gipuzkoa les données du Conseil provincial de Gipuzkoa de janvier 2019 indiquent qu'il y a 160 MMNA sous la protection du Conseil provincial.

-Mais il s'est produit un changement de tendance et selon l'Ararteko (2018) les MMNA qui arrivent en Euskadi sont de plus en plus nombreux à avoir pour objectif de développer leur projet migratoire sur ce territoire.

Evolución datos de menores extranjeros no acompañados atendidos en Guipúzcoa



(évolution des données des mineurs étrangers non accompagnés et pris en charge à Gipuzkoa)

Comment arrivent-ils ? Sous des camions, sur des embarcations de fortune et dans des processus migratoires difficiles qui génèrent beaucoup de méfiance envers les éducateurs et de la peur.

## 4.- MODÈLES DE PRISE EN CHARGE DES MMNA DEPUIS LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE PROTECTION

---

Ce panorama du phénomène MMNA de ces dernières années a constitué un défi pour les systèmes de protection de l'enfance qui ont dû adapter leurs procédures d'intervention aux besoins spécifiques de ce groupe (Bravo & Santos-González, 2017). La mobilité de ces mineurs représente un modèle de migration spécifique avec des particularités distinctives de celles des adultes, et où leur double statut de mineur non accompagné et, à son tour, en situation irrégulière, peut entraîner des difficultés et des conflits dans leur prise en charge (Torrado Martín-Palomino, 2015b).

La préoccupation pour la protection des enfants et pour que les réglementations en matière d'immigration couvrent les droits de ces mineurs a conduit, comme le souligne Mallol (2016), à la fin de la dernière décennie, à une réforme des réglementations en matière d'immigration, incluant la jurisprudence de la Cour constitutionnelle sur ces mineurs et formant un cadre juridique complet pour ce groupe ; cependant, ce cadre n'a pas été en mesure de résoudre de manière adéquate les problèmes affectant les MMNA et leurs droits.

De même, la saturation souvent existante des ressources des services de protection de l'enfance a conduit, selon Gimeno Monterde (2018), à une série de contradictions entre, d'une part, le bien-être, les soins et l'intérêt supérieur de ces mineurs et, d'autre part, le contrôle de l'immigration, impliquant de repenser les fonctions du Travail social, ainsi que les possibilités d'intervention sociale (éducation, santé...).

La complexité de la situation est due non seulement au nombre de mineurs qu'ils représentent, mais aussi à la vulnérabilité de ce groupe, ce qui conduit à remettre en question les modèles classiques d'intervention et à envisager le développement de nouveaux modèles afin de mieux s'adapter à cette réalité et d'améliorer la prise en charge des mineurs migrants non accompagnés.

En ce sens, et afin d'améliorer l'intervention, plusieurs auteurs ont souligné la nécessité de : explorer les besoins de ce groupe à l'arrivée et l'impact que peuvent avoir les institutions socio-éducatives (Cónsola Párraga, 2016) ;

Tant qu'ils sont mineurs, le Conseil provincial assume leur tutelle et ils sont donc placés dans des établissements de soins généraux avec d'autres MMNA et autochtones situés dans des endroits plus ou moins isolés du noyau urbain

### 4.1. L'itinéraire des MMNA dans le système de protection de l'enfance de Gipuzkoa est le suivant :

Le Maroc est le principal pays d'origine des adolescents et jeunes migrants qui arrivent en Espagne. De même, de par sa situation géographique, c'est un pays de transit pour différents flux migratoires, et logique-

ment, c'est également le point de départ des adolescents migrants d'Afrique saharienne. Il fallait donc s'attendre à ce que la politique européenne de nature restrictive et dissuasive en matière d'entrée et de séjour des citoyens non européens étende son influence au-delà des frontières de l'Espagne. Dans ce sens, nous pouvons affirmer que le contrôle de ces mineurs commence déjà à l'origine par deux stratégies fondamentales. D'une part, la criminalisation de l'émigration au Maroc et, d'autre part, l'utilisation intéressée de projets de coopération internationale qui tentent de dissuader les mineurs d'émigrer.

Nous nous attardons un instant sur ces phases car, de notre point de vue, elles représentent un exemple particulièrement frappant de la manière dont le contrôle et la catégorisation de ces mineurs s'exercent symboliquement et matériellement sous différentes formes « d'altérité » : « intrus », « dangereux », etc. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un mécanisme exhaustif qui leur rappelle, dès leur arrivée, qui ils sont et ce que l'on attend d'eux :

- Le mineur est détecté par les forces de l'ordre de l'État qui dérive l'information au Bureau du procureur pour les mineurs et à l'Aire de protection des mineurs de la Communauté autonome compétente. Ceux-ci se chargeront d'orienter le mineur vers le centre de premier accueil. Tout au long de ce processus, les mineurs peuvent passer des heures au poste de police, au bureau du procureur, etc. (Arrazola, 2014:135). Ce n'est pas le transit habituel pour un mineur autochtone qui entre dans le système de protection par les voies administratives.
- Si le mineur possède un passeport ou un document d'identité, ils lui sont retirés et restent à disposition des services de protection de la Communauté autonome (Atienza, 2006), ce qui augmente le sentiment d'insécurité et de vulnérabilité de ces mineurs.
- Une fois dans le centre de premier accueil, si le mineur n'a aucun document officiel pour prouver son âge, les tests ostéométriques et le rapport médical correspondant sont effectués pour déterminer son âge. Celui-ci est transmis au juge des enfants qui, au vu des documents fournis, établit un rapport de minorité ou de majorité.

L'approche transnationale est un outil analytique essentiel pour approfondir la compréhension de leurs flux migratoires, en mettant en relation les contextes d'origine, de transit et de destination. Cette perspective, qui entre dans une certaine contradiction avec la vision territoriale du système de protection (Gimeno, 2013), ainsi qu'avec les vues habituelles de nombreux travaux sur l'immigration, qui se concentrent sur les problèmes qui touchent l'accueil des migrants dans le pays de destination (Velasco Arroyo, 2009), est essentielle pour comprendre comment ces enfants sont construits comme des sujets sociaux et politiques au service d'un système politico-socio-économique qui cherche en eux une main-d'œuvre bon marché et servile (Romero, 2010).

#### *Hébergement d'urgence et services résidentiels*

1. Tutelle provisoire au CAU de Zabalduz UBA (hébergement d'urgence, procéder aux démarches nécessaires pour identifier la personne, enquêter sur sa situation et vérifier, le cas échéant, la situation réelle de vulnérabilité).
2. Ordonnance provinciale de déclaration de vulnérabilité et prise en charge de la tutelle, avec suspension de l'autorité parentale. La tutelle est exercée par la personne responsable du foyer. Différents types d'OF. (Programme de base, Programme spécialisé, Programme intensif spécialisé, Programme d'émancipation, Programme expérimental).

- Ils sont pratiquement tous placés en foyer d'accueil résidentiel comme modalité de protection.
- Les foyers d'hébergement de Gipuzkoa sont principalement gérés par des entreprises d'initiative sociale ou des associations/fondations/coopératives du secteur tertiaire. Très peu de centres en propriété
- L'attention est fournie dans de petites unités de cohabitation (entre 8 et 10 places), la plupart d'entre elles étant des maisons fonctionnelles.
- Nous optons pour l'intégration des mineurs étrangers non accompagnés dans ces unités conviviales, sans qu'il y ait de centres spécifiques. La réalité, cependant, nous dit que :
- Le centre d'accueil d'urgence (Centre UBA) accueille principalement la population MMNA . Ce centre dispose d'un programme de soins de base dans lequel 8/10 mineurs résident en permanence.
- Il existe un centre dans la province qui n'accueille que des adolescents MMNA.
- Comme nous le verrons ci-dessous, un centre d'urgence a été ouvert avec 32 places temporaires (à Segura).

Le Conseil provincial de Gipuzkoa a ouvert huit nouveaux centres en 2018, dont sept résidentiels. L'un des centres, situé à Segura, accueille le programme de préparation à l'émancipation et s'adresse aux mineurs étrangers sans référents familiaux à Gipuzkoa âgés de plus de 16 ans. Ce centre est provisoire, compte 32 places et est conçu comme quatre unités éducatives distinctes qui seront activées progressivement.

- La situation de sursaturation perdure encore aujourd'hui.
- Une augmentation très considérable de l'arrivée au Pays basque de mineurs étrangers sans référents familiaux.
- Le réseau de résidences d'accueil fourni par le système des services sociaux pour répondre aux besoins de ces mineurs a été considérablement mis à mal.
- Ararteko a intensifié la surveillance des centres d'accueil d'urgence (ou centres de premier accueil) pour les mineurs étrangers sans référents familiaux (MMNA) dans les trois territoires.

## **4.2 L'itinéraire des MMNA dans le système de protection de l'enfance des Pyrénées atlantiques est le suivant :**

La France, avec l'Espagne et l'Italie, constitue l'un des rares exemples dans le contexte européen qui permettent un accueil et une protection des mineurs non accompagnés en fonction de leur statut de mineur privé de son environnement familial, tel qu'établi par la Convention des droits de l'enfant. Dans les autres pays européens, cette protection est précisément conditionnée à la présentation préalable d'une demande d'asile, les mineurs étrangers non accompagnés sont en fait appelés mineurs non accompagnés demandeurs d'asile, ce qui génère toute une population de mineurs (qui ne peuvent ou ne veulent pas demander l'asile) en situation

d'invisibilité juridique et administrative et donc sans protection. Les institutions et les associations désignent ces personnes comme des mineurs « sans-papiers » ou « en situation irrégulière ».

Senovilla (2017) souligne que cette bonne pratique française de protection de tout mineur (étranger ou non) en situation de danger telle que définie par l'article 375 du Code civil, a cependant été diluée ces dernières années par la mise en place progressive d'un système d'évaluation - de plus en plus complexe et lourd - pour déterminer si la personne déclarée comme mineur isolé en est effectivement un. Traditionnellement, et depuis que les premiers cas de mineurs non accompagnés sont apparus dans les médias à la fin des années 1990, l'accès aux mécanismes de protection varie fortement au niveau territorial (comme en Espagne, la responsabilité de la protection de l'enfance est déléguée par l'État central, dans le cas de la France aux départements, qui seraient l'équivalent administratif des provinces en Espagne).

Compte tenu de la concentration de la majorité des mineurs dans un certain nombre de départements, principalement ceux dans lesquels se trouvent les principales agglomérations urbaines (Paris, Marseille, Bordeaux et Lille) et des plaintes constantes des collectivités territoriales concernant le coût financier élevé de la prestation des services de protection de l'enfance dans ces départements, le ministère de la Justice a émis en 2013 une circulaire qui visait à harmoniser la procédure d'identification mais aussi à mettre en place un système de répartition de l'accueil sur l'ensemble du territoire français pour les personnes effectivement reconnues comme mineurs non accompagnés. En pratique, ce système d'évaluation (qui a été progressivement intégré dans les instruments légaux et réglementaires) établit une série d'étapes au niveau administratif et judiciaire qui peut conduire à des délais d'attente de plusieurs mois au niveau administratif et jusqu'à plus d'un an pour que les jeunes étrangers candidats à la protection de l'enfance reçoivent une décision judiciaire finale sur leur statut (les règlements stipulent que cette procédure doit être achevée dans les 5 jours).

La réalité exprimée par les professionnels indique que de nombreux groupes de mineurs, bien qu'ayant des documents prouvant leur statut de minorité, ne sont pas reconnus comme tels et doivent survivre dans la rue ou dans des solutions d'hébergement précaires alors qu'ils continuent à se battre pour la reconnaissance de leurs droits en tant que mineurs.

Les jeunes migrants qui entrent dans la procédure d'évaluation ne sont pas évalués sur la base de leur profil et de leur besoin de protection (comme le préconisent diverses institutions internationales) mais sont soumis à une analyse de crédibilité basée sur un questionnement concernant les éléments contextuels de leur situation familiale et personnelle dans leur pays d'origine et les détails de leur parcours migratoire. Au cours des entretiens dits sociaux, première étape administrative du processus d'évaluation, réalisés par les

départements ou les services délégués, on analysera si le jeune migrant est un « mineur non accompagné » en termes d'existence d'incohérences ou de lacunes dans son discours, son apparence physique, ses vêtements, sa capacité à parler français, etc. Il s'agit souvent d'un seul entretien, d'une durée limitée, qui n'établit aucun rapport de confiance préalable. En ce qui concerne les tests médicaux de détermination de l'âge, et sans entrer dans toutes les considérations éthiques et juridiques qu'ils soulèvent, il est possible d'observer des pratiques où les juges fondent leur décision exclusivement sur les résultats de ces tests (reconnus par la communauté médicale comme peu efficaces pour déterminer l'âge biologique).

Un autre point à considérer est l'absence généralisée d'obtention du consentement du jeune avant de réaliser le test. Dans la plupart des cas, ni la raison ni les conséquences de l'application d'un tel test ne sont ex-

pliées au jeune. Nous pouvons également considérer qu'un refus de leur part de passer le test peut avoir de graves conséquences sur l'issue de la décision d'admission à la protection.

Les conséquences de l'application de ce système sont extrêmement graves car elles sont susceptibles de condamner à une situation temporaire ou permanente de grande précarité des personnes qui - en l'absence de preuves objectives - devraient être provisoirement considérées comme des mineurs méritant une protection.

La situation d'exclusion et d'incertitude à laquelle ces personnes doivent faire face durant cette longue procédure d'évaluation de leur statut légal peut logiquement aggraver les effets néfastes sur leur santé mentale précédemment causés par les expériences traumatisantes qu'elles ont subies au cours de leur voyage migratoire ou dans leur contexte d'origine avant la migration.

## 5.- BESOINS DE GROUPE OBSERVÉS

---

L'exploration des besoins des mineurs migrants à partir des expériences professionnelles, détectées à partir du projet SAREA- POCTEFA, a permis un transfert de connaissances entre les différents acteurs transfrontaliers où une série de bonnes pratiques ont été détectées qui permettent l'amélioration des dispositifs de bien-être et d'intégration sociale, favorisant l'accompagnement vers le nouveau cadre culturel et social, ainsi que la transition vers l'âge adulte dans des conditions optimales.

De cette manière, il a été possible d'analyser l'évolution qu'a connue ce phénomène, la détection des modèles d'intervention qui ont été développés et l'identification des besoins du groupe. Les processus migratoires observés dans ce lieu se caractérisent par une grande mobilité, au-delà de la logique territoriale des systèmes de protection, intégrant une perspective transnationale qui tient compte des stratégies et des dispositions du sujet migrateur, ainsi que de ses caractéristiques d'origine, de transit et de destination.

- Formation d'équipes d'intervention en psychologie transculturelle.
- Stratégies d'insertion socio-professionnelle.
- Plan des tâches et des activités pédagogiques pour les développer dans les centres de soins du MMNA.

### 5.1.- Approche de l'intervention auprès des MMNA à partir d'une psychologie transculturelle médiatrice.

Les conflits sont liés aux relations humaines, ils apparaissent constamment. Leur fréquence et leur gravité dépendent, dans une large mesure, de la capacité des individus et des groupes à les prévenir, à les résoudre lorsqu'ils apparaissent et à en profiter pour faire progresser la connaissance mutuelle et améliorer l'interaction.

Dans les contextes multiculturels, il existe d'autres particularités qui rendent les besoins de médiation différents et pertinents par rapport aux autres. Nous parlons tout d'abord de personnes appartenant à des groupes

socioculturels et ethniques différents qui partagent le même espace social. Un groupe majoritaire dont les valeurs et les codes culturels sont les plus dominants et plusieurs groupes minoritaires qui revendiquent le droit d'être différents et que l'hégémonie culturelle ne doit pas détruire leurs particularités.

Le concept de culture est aujourd'hui indissociable du concept d'identité et des différents modèles d'acculturation, tant des immigrants que de la société d'accueil. La culture dans l'anthropologie classique était un modèle cohérent et homogène, elle était définie comme une entité suprasubjective, qui comprenait la pensée, le comportement et les sentiments des individus endoculturés dans la même société. Par conséquent, un individu appartenant à cette culture allait avoir une structure de personnalité de base, et la même chose s'est produite dans les systèmes sociaux, de gouvernement, dans les rituels, les leaderships, les mythes et la manière de classer les systèmes culturels.

Selon Gertz, la culture est l'ensemble des comportements adaptatifs qui découlent de l'appartenance simultanée à divers contextes. Cela inclut notre participation et notre identification aux contextes auxquels nous adhérons.

L'idée de culture devient aujourd'hui dynamique, changeante et plus réelle et non plus statique, inamovible, rigide, comme elle l'était jusqu'ici. Le concept de culture que nous développons est dû aux besoins individuels ou à l'adaptation à l'environnement (Werger et Luckman, 1998).

Ce nouveau concept de culture affecte et influence notre identité individuelle et collective, la transforme, la diversifie, l'enrichit ou la réaffirme dans un cadre culturel endogamique. La société d'accueil des immigrants transforme ses signes d'identité culturelle, dans le meilleur des cas, en s'ouvrant à une interculturalité active : je m'ouvre à l'autre, je le reconnais comme un égal, j'interagis, je suis capable d'apprendre de lui et de vivre avec les différences. C'est la base de la Transculturalité. Dans le pire des cas, la société d'accueil ou une partie de celle-ci rejette ou isole une minorité ; parfois encore, la minorité s'exclut elle-même culturellement pour sauvegarder et maintenir son identité par tous les moyens.

Mais les différences ne sont pas seulement observables au niveau culturel ; au niveau socio-économique également, il convient de noter que le nombre moyen de membres de ces groupes minoritaires socialement défavorisés est plus élevé que le nombre moyen de membres du groupe majoritaire. Cela touche leur accès aux besoins fondamentaux que sont le logement, la santé, l'éducation et l'emploi, et impacte leur capacité à développer, comprendre et manier les codes de la culture majoritaire. Il est important de favoriser la communication entre les personnes de la culture majoritaire et celles des cultures minoritaires. La communication est affectée par la ségrégation spatiale, par le poids des stéréotypes et des préjugés que les groupes ont les uns des autres, par la faible maîtrise de la langue chez les immigrants nouvellement arrivés. La communication comme première étape pour établir des relations harmonieuses et visant à la consolidation.

Selon Brick (2011) la psychologie ou psychothérapie transculturelle émerge comme un nouveau modèle pour l'étude, l'analyse, l'observation et le traitement des différents problèmes individuels ou relationnels présentés par les êtres humains dérivés des interactions entre différentes cultures. Ce type d'analyse aborde les différents besoins que présentent les personnes en raison du mélange culturel causé par la dynamique du monde globalisé et interracial.

La psychologie transculturelle sert également à faire un exercice de connaissance interne de ses propres clés culturelles et des interactions générées par le contact et le contraste avec ce qui est différent pour nous.



Dans la société globale, il est nécessaire de former et de développer une sensibilité culturelle chez toutes les personnes qui aident à améliorer notre relation empathique.

Le travail social, l'anthropologie, la psychologie et la psychiatrie doivent travailler de manière interdisciplinaire pour mettre en relation la santé, la maladie, la culture et les relations sociales.

La thérapie familiale systémique, les modèles du constructionisme social et de la narration, les modèles d'intervention de crise et même la médiation interculturelle sont très utiles dans le travail avec la personne immigrée. L'incorporation des thérapies traditionnelles de chaque culture à ces modèles nous permet de traiter efficacement les problèmes interculturels.

Dans ce contexte, grâce au dialogue thérapeutique interculturel, nous construisons une identité biculturelle ou multiculturelle, tant chez le professionnel que chez l'individu ou la famille immigrée. En respectant le désir de chaque personne ou groupe, cela nous permettra de construire une plus grande possibilité d'intégration ou d'adaptation aux différentes situations d'immigration.

- **La promotion de la résilience : Une approche positive de l'éducation interculturelle par la médiation.**

Selon Funes (2009 : 16), « transiter en toute sécurité, avec succès, nécessite d'avoir la possibilité d'être accompagné », bien accompagné, ajouterons-nous. Une idée qui ne doit pas être comprise comme une accumulation de déficits et de carences du mineur, déclenchant souvent un choc culturel et de forts conflits interpersonnels entre les mineurs accueillis - porteurs d'une diversité culturelle - et la culture experte.

Sans aucun doute, ces petits grands voyageurs, visualisés comme « nouvel acteur migratoire », selon Suárez (2006 : 18), nous réaffirment leur décision d'adapter et de réajuster leurs comportements à de nouveaux espaces proches et contextuels dans la société d'accueil.

Dans la lignée des arguments précédents, chaque espace d'intervention sociale nous fait réfléchir à l'importance d'articuler des actions innovantes et créatives dans la promotion et le développement d'environnements sociaux positifs, avec des actions correctives et préventives, visant à constituer dans leur globalité l'origine de liens affectifs, d'appartenance du mineur aux différents environnements/contextes/systèmes éducatifs (familles, organismes de protection, école, communauté), favorisant le développement de sujets résilients. 21. Le tableau suivant résume, à titre indicatif, les principales caractéristiques de la personnalité résiliente, des critères adressés aux agents interculturels dans l'intervention professionnelle auprès des mineurs en migration.

La médiation interculturelle, qui travaille tant avec les MMA qu'avec la population d'accueil, est également considérée comme une ressource professionnalisée dont l'objectif est de promouvoir une meilleure communication, relation et intégration entre les personnes ou les groupes présents sur un territoire et appartenant à une ou plusieurs cultures » (Desenvolupament Comunitari et Andalucía Acoge, 2002:101). À partir de cette définition, les auteurs définissent trois types de médiation :

- La médiation préventive : elle consiste à faciliter la communication et la compréhension entre
- des personnes ayant des codes culturels différents.

- La médiation réhabilitative : qui intervient dans la résolution des conflits de valeurs, entre les minorités culturelles et la société majoritaire, ou au sein des minorités elles-mêmes.
- La médiation créative : elle consiste en un processus de transformation des normes, ou plutôt en la création de nouvelles normes, de nouvelles occasions basées sur de nouvelles relations entre les parties.

Concernant les connaissances, les compétences et les attitudes que le professionnel de la médiation interculturelle devrait avoir :

- Connaissances théoriques et pratiques de la médiation interculturelle.
- Connaissance des cultures avec lesquelles il va travailler.
- Des conflits, leur genèse et les moyens de les résoudre.
- Des contextes multiculturels : des relations multiculturelles, des groupes minoritaires, de la société majoritaire et de ses services.
- Linguistiques : dans le cas des groupes d'immigrés, de la langue véhiculaire de ce groupe.
- Capacité à établir l'harmonie avec les deux parties et à la maintenir.
- Communiquer efficacement
- Manier les techniques de résolution des conflits en général
- Faire la synthèse des alternatives proposées par les parties prenantes
- Rester impartial
- Transmettre de la sérénité, et se montrer sensible aux sentiments des autres.
- Attitudes ouvertes
- Être proche des autres et s'intéresser à eux
- Être un négociateur
- Être conciliant et flexible

Admettons donc que le développement de la personnalité des mineurs traverse un moment critique dans la construction de nouvelles identités, un parcours qui les confronte à de nouveaux défis dans l'ordre administratif, matériel, relationnel, cognitif et socio-affectif. En dehors de cela, il est symptomatique et surprenant que la plupart des interventions psycho-socio-éducatives mises en œuvre par les médiateurs interculturels soient axées sur un modèle de déficiences, de manques et de limitations, plutôt que sur un modèle centré sur les forces, les capacités et/ou les potentialités de cette population ; nous assistons à une sous-évaluation de leur bagage de compétences, leur maîtrise de plus d'une langue ou d'un dialecte, leur empressement manifeste à apprendre l'espagnol comme signe d'inclusion et leur réseau social vigoureux. Au vu de ce qui précède, il est évident que les agents interculturels souffrent, dans une large mesure, d'un manque de compétence pour intervenir dans des scénarios de diversité culturelle, un élément associé à la disproportion des études distinguant

une pléthore de données sociologiques, anthropologiques et statistiques, par rapport à la rareté des informations qui se réfèrent au monde affectif et émotionnel, tant du mineur en question que de l'adulte qui interagit avec lui (Bargach, 2006 : 55)

## 5.2 Ressources didactiques pour travailler sur les processus d'inclusion des MMNA dans les pays d'accueil

Robles (2019) comprend l'interculturalité comme la coexistence active et respectueuse entre différentes cultures et identités, qui se construit sur la base des identités individuelles et de groupe (Torres, Hurtado et Izaguirre, 2005).

Par l'interculturalité c'est l'inclusion sociale de toutes les cultures qui est recherchée pour permettre le développement individuel et collectif de la personne grâce à un échange qui s'établit dans des conditions d'égalité.

L'interculturalité doit être comprise comme un processus permanent de relation, de communication et d'apprentissage entre les personnes dans le but de générer, construire et promouvoir le respect mutuel et le plein développement des capacités des individus au-delà de leurs différences culturelles et sociales.

Il est inacceptable de classer les personnes en fonction de leur culture (nationalité, langue, origine, religion, sexe) ou parce qu'elles appartiennent à un groupe minoritaire ; cela rend les personnes invisibles en tant qu'individus et en tant que groupe puisque lorsque les personnes sont classées ou étiquetées, on leur attribue une ou plusieurs caractéristiques associées aux catégories sociales. L'éducation interculturelle place l'accent de la réflexion et de la pratique éducatives sur le culturel et considère que la diversité est la norme dans tout groupe de personnes (Aguado, 2013).

L'éducation doit être comprise comme une transmission et une construction culturelle qui encourage des pratiques éducatives s'adressant à chacune des personnes qui composent la société.

[http://www.educatolerancia.com/wp-content/uploads/2016/12/0\\_16080\\_1.pdf](http://www.educatolerancia.com/wp-content/uploads/2016/12/0_16080_1.pdf)

## 5.3. Insertion professionnelle

Save the Children (2004), indique qu'au niveau de l'éducation, de la langue et de la formation, les mineurs non accompagnés devraient avoir accès à la même éducation obligatoire que les enfants nationaux. Les écoles doivent adopter une approche flexible et ouverte vis-à-vis des mineurs non accompagnés et leur fournir un soutien dans leur seconde langue. Pour pouvoir préserver leur identité culturelle, les mineurs non accompagnés doivent avoir accès à l'éducation dans leur langue maternelle. Pour les mineurs non accompagnés ayant atteint la majorité, il devrait y avoir la possibilité d'une formation professionnelle puisque cela augmenterait leurs chances de pouvoir obtenir des ressources s'ils retournent dans leur pays d'origine.

## BIBLIOGRAPHIE

---

AA.DD. La integración social de los Menores Inmigrantes No Acompañados: nuevos retos en la Comunidad de Madrid. Madrid UNICEF. 2005. Disponible sur [www.unizar.es/centros/.../Inmigracion/.../Gallego%20Obieta.pdf](http://www.unizar.es/centros/.../Inmigracion/.../Gallego%20Obieta.pdf)

AA.DD La participación de los menores extranjeros no acompañados: el derecho a ser oído. Madrid ACNUR/SAVE THE CHILDREN, 2006 Disponible sur :” <http://webpages.ull.es/users/ctinobar/.../SAVETHECHILDREN.pdf>

ALONSO, A. “En terra de ningú. Una aproximació a la prostitució en els projectes migratoris de menors no acompanyades de l’Europa de l’Est a Catalunya”. Dan Garcia (tutor) Tesina de Máster. Universidad Autónoma de Barcelona. Departamento de Antropología Social y Cultural, Barcelona, 2008.

APARICIO, R. “La literatura de investigación sobre hijos de inmigrantes” en Revista Migraciones. 9. Universidad de Comillas [Madrid].

ARARTEKO, Situación de los menores extranjeros no acompañados en la CAPV. Ararteko, 2005. Disponible en [www.mugak.eu/.../Informe\\_Ararteko\\_situacion\\_menores\\_en\\_CAV.pdf](http://www.mugak.eu/.../Informe_Ararteko_situacion_menores_en_CAV.pdf)

Gimeno, C. (2013). Jóvenes que migran solos: actores y escenarios fuera de los sistemas de protección de menores. Alternativas, Vol. 20, 41-56.

ARCE, E. (1999) “Menores extranjeros en situación de desamparo” a Lex Nova, 5.

ASOCIACIÓN PRO DERECHOS HUMANOS DE ANDALUCÍA. Entre la represión y la protección. Menores extranjeros no acompañados en Andalucía. 2006. Disponible sur [www.acoge.org/public/Downloads/directDownload.php?id=112](http://www.acoge.org/public/Downloads/directDownload.php?id=112)

BHABHA, J. Y FINCH, N. Seeking Asylum Alone. Unaccompanied and Separated Children and Refugee Protection in the U.K. United Kingdom: John and Catherine T. Macarthur Foundation, 2006.

BASTIA, T. (2005) “Child trafficking or teenage migration? Bolivian Migrants in Argentina”.

OIM, International Migration. Vol. 43: pp.58-88.

CAPEDEVILA, M. Y FERRER, M. Estudi sobre els menors estrangers que arriben sols a Catalunya. Barcelona : Direcció General d’Atenció a la Infància i l’Adolescència (DGAIA) de la Generalitat de Catalunya, 2003.

CASAS, M., coor. També catalans: Fills i Filles de Famílies Immigrades. Barcelona : Fundació Jaume Bofia, 2003.

CHECA, F.; CHECA, J.C. Y ARJONA, A. Menores tras la frontera. Otra inmigración que aguarda. Barcelona : Icaria, 2006.

COMAS, M.; QUIROGA, V. Una investigació transnacional. Menors que emigran de Marroc a Barcelona. Barcelona : Mediterrànea-Fundació Jaume Bofill, 2005.

DEL PINO GOICOECHEA, M<sup>a</sup>A. La inserción de los adolescentes latinoamericanos en España: algunas claves. Madrid : MTAS. 2007. Disponible sur [www.ciimu.org/.../insercion\\_adolescentes\\_latinoamericanos\\_mtas](http://www.ciimu.org/.../insercion_adolescentes_latinoamericanos_mtas)

DÍAZ AGUILERA, J./ Murcia Acoge. "Miradas sobre el menor. Para sacar al menor del anonimato y la exclusión. Situación de los Menores Extranjeros en la Región de Murcia". En: CONGRESO DE SERVICIOS SOCIALES DE ATENCIÓN PRIMARIA: Murcia, 28-29 noviembre 2001.

Murcia. [www.isftic.mepsyd.es/w3/interculturamet/archivos/menex.rtf](http://www.isftic.mepsyd.es/w3/interculturamet/archivos/menex.rtf)

FUNES, J. "Migración y adolescencia" en Aja, E. La inmigración extranjera en España.

Fundación La Caixa [Barcelona].

GOBIERNO DE ESPAÑA Informe del Defensor del pueblo (2005, 2006, 2007, 2008). Madrid Defensor del pueblo.

Calvet Mojón (Coord) , Soto Personat Grisela Guía de recursos de material didáctico para trabajar la interculturalidad Proyecto Integracc. Ayuntamiento de Vila-Real

HUMAN RIGHT WATCH Callejón sin salida Abusos cometidos por las autoridades Españoles y Marroquíes contra niños migrante, 2002.

HUMAN RIGHT WATCH Responsabilidades no bienvenidas. España no protege los derechos de los menores extranjeros no acompañados en las Islas Canarias. 2007. Disponible en <http://www.acnur.org/biblioteca/pdf/5275.pdf>

JIMÉNEZ, C. Y SUÁREZ, L. Menores extranjeros no acompañados. Madrid : Dirección General de Acción Social, del Menor, y de la Familia, del Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, 2000.

JIMÉNEZ HERNÁNDEZ, A. S. coord. Menores migrantes sin referente familiares. Una perspectiva integral del fenómeno. Madrid : Grupo Editorial Universitario. 2009.

JIMÉNEZ, M. Y RAMÍREZ, A. Las otras migraciones: la emigración de menores marroquíes no acompañados en España. Madrid : Akal, 2005.

LORENTE RUBÉN, D.(SOS RACISMO); Jiménez, M. Menores en las fronteras: de los retornos efectuados sin garantías a menores marroquíes y de los malos tratos sufridos. Federación SOS Racismo, 2005. Disponible en [www.acoge.org/public/Downloads/directDownload.php?id=108](http://www.acoge.org/public/Downloads/directDownload.php?id=108)

MENDOZA y BELARRA 2016) Revista Internacional de Estudios Migratorios, ISSN: 2173-1950, 2015, Vol.5 (2), pp. 227-259

MONTEROS, S. "La construcción social de un nuevo sujeto migratorio: los menores migrantes marroquíes no acompañados". Grad Fuchsel, Héctor (dir.). Tesis Doctoral. Universidad Autónoma de Madrid. Facultad de Filosofía y Letras. Madrid, 2007.

MORANTE, M<sup>a</sup>L. Y TRUJILLO, M<sup>a</sup>A. "Las niñas adolescentes que emigran solas a España" en Actas del Coloquio Internacional La Migración de Menores Extranjeros No Acompañados. Poitiers, 2007.

PÉREZ PÉREZ, P. "De náufragos y navegantes: Los menores y jóvenes no acompañados" En Boletín Puntos de Vista nº 10 JUVENTUD E INMIGRACIÓN. Madrid : Observatorio de las Migraciones y de la Convivencia Intercultural de la Ciudad de Madrid. 2007. P. 29-49 Disponible sur [www.mugak.eu/ef\\_etp\\_files/view/MMNA\\_pabloperez.pdf](http://www.mugak.eu/ef_etp_files/view/MMNA_pabloperez.pdf)

PICUM Los niños indocumentados en Europa: Víctimas invisibles de las restricciones a la inmigración. Bruselas: Programa DAFHNE. 2009 Disponible sur [www.picum.org/.../ES%20Daphne%20Conference%20Programme.doc](http://www.picum.org/.../ES%20Daphne%20Conference%20Programme.doc)

PERAZZO, C. Y ZUPPIROLI, J. Los más solos. Los fallos en el sistema de acogida, protección e integración de los menores migrantes no acompañados que llegan a España. Madrid : Save the Children España, 2018.

QUIROGA, V., ALONSO, A., BERGA, A., SORIA, M. Nenes i adolescents invisibles a Catalunya. Les menors migrants no acompanyades des d'una perspectiva de gènere. Barcelone : Institut Català de les Dones, 2007.

QUIROGA, V. "Los pequeños harraga. Menores inmigrantes irregulares no acompañados de origen marroquí en Cataluña". Oriol Romaní (dir). Tesis doctoral. Universidad Rovira i Virgili. Facultad de Letras. Tarragona, 2003.

QUIROGA V, ALONSO, A., ARMENGOL C. (CONRED) Rutas de pequeños sueños. Barcelone : Fundació Pere Tarrés, 2005

QUIROGA, V., SÒRIA, M. El lleure d'avui. Una finestra oberta al futur. Barcelone : Fundació Pere Tarrés/ Itaca, 2006.

QUIROGA, V., ALONSO, A., SÒRIA, M., ALBERICH, N., GUASCH, C. "Els i les Menors Migrants No Acompanyats/des a Catalunya. Estat Actual i noves tendències." Barcelone : Fundació Jaume Bofill, 2009.

QUIROGA, V., ALONSO, A., SÒRIA, M., ALBERICH, N., GUASCH, C. Los y las Menores Migrantes No Acompañados/das en el País Vasco. Estado actual y nuevas tendencias. País Vasco: Gobierno Vasco, 2008.

QUIROGA, V., ALONSO, A., SÒRIA, M., ALBERICH, N., GUASCH, C. Los y las Menores Migrantes No Acompañados/das en España. Estado Actual y nuevas tendencias. Madrid : en cours de publication

SANTOJA, V. Y KONRAD, M. Menores migrantes: de los puntos cardinales a la rosa de los vientos. Valencia:

Promolibro, 2005.

SAVE THE CHILDREN Programa de Menores no acompañados en Europa. Declaración de buenas prácticas. Save The Children/DAPHNE, Tercera edición, 2004 (traducción al español). Disponible sur : [www.savethechildren.net/...children/good.../Spanish\\_Front\\_final.pdf](http://www.savethechildren.net/...children/good.../Spanish_Front_final.pdf)

SENOVILLA HERNÁNDEZ, D. "Situación y tratamiento de los menores extranjeros no acompañados en Europa: los casos francés, alemán, italiano y británico" en LÁZARO GONZÁLEZ, E. coor; CULEBRAS LLANA, I. coor, Nuevos retos que plantean los menores extranjeros al Derecho. Madrid : Universidad Pontificia de Comillas, 2006, P. 171-214.

Senovilla Hernández, D. (2014). Menores no acompañados y no protegidos: resultados de una investigación en cuatro estados europeos. REMHU - Revista Interdisciplinar Da Mobilidade Humana, 22(42), 81–96. <https://doi.org/10.1590/S1980-85852014000100006>

SENOVILLA HERNÁNDEZ, D. (2017) NORMAS Y MIGRACIONES: ENTRE GESTION DE LA VULNERABILIDAD Y CONTROL DE LA CREDIBILIDAD Anduli • Nº 16 - 2017 • 1-17 • ISSN

16960270 • <http://dx.doi.org/10.12795/anduli.2017.i16.01> [http://institucional.us.es/revistas/anduli/16/1\\_Daniel%20Senovilla%20Hernández.pdf](http://institucional.us.es/revistas/anduli/16/1_Daniel%20Senovilla%20Hernández.pdf)

SUAREZ-OROZCO, C., y SUAREZ-OROZCO, M.M. La infancia de la inmigración. Madrid : Ediciones Morata, 2003.

UNICEF. Acción Humanitaria UNICEF. Informe 2008. Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia, 2008. <http://www.hrw.org/legacy/spanish/informes/2002/spnmorc0502sp.pdf>

Barbulescu, R., & Grugel, J. (2016). Unaccompanied minors, migration control and human rights at the EU's southern border: The role and limits of civil society activism. *Migration Studies*, 4(2), 253–272. <https://doi.org/10.1093/migration/mnw001>

Fuentes Sánchez, R. (2014). Menores Extranjeros No Acompañados (MMNA ). *Azarbe: Revista Internacional de Trabajo Social y Bienestar*, (3), 105–111. Retrieved from <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=4812192&orden=1&info=link>

Gimeno Monterde, C. (2013). Jóvenes que migran solos: actores y escenarios fuera de los sistemas de protección de menores. *Alternativas. Cuadernos de Trabajo Social*, (20), 41–56. <https://doi.org/10.14198/ALTERN2013.20.03>

Gimeno Monterde, C. (2014). Harraga , kharba o banlieu : imaginarios juveniles transnacionales. *Imagonautas. Revista Interdisciplinaria Sobre Imaginarios Sociales*, 4(1).

Guasch Valls, C. (2010). Menores no acompañados ante la protección internacional del asilo. *Educación Social. Revista de Intervención Socioeducativa*, (45), 78–92. Retrieved from <http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=3280586>

Mallol, V. C. (2016). The Issue of Unaccompanied Foreign Minors in Spain. *European Yearbook of Minority Issues*, 13(1), 348–377. Retrieved from <http://sire.ub.edu/login?url=http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=eoh&AN=42077721&login.asp&lang=es&site=ehost-live&scope=site>

Moreno Márquez, G. (2012). Actitudes y opinión sobre los Menores Extranjeros no Acompañados en la Comunidad Autónoma del País Vasco. *Migraciones*, 31(2012), 1138–5774.

Quiroga, V., & Sòria, M. (2010). Los y las menores migrantes no acompañados/as: entre la indiferencia y la invisibilidad. *Educación Social. Revista de Intervención Socioeducativa*, 45, 13– 35.

Robles, T (2019) proyecto de acogida a menores extranjeros no acompañados (menas) en el i.e.s. Viera y Clavijo. Desde: [Gttps://riull.ull.es/xmlui/bitstream/handle/915/7280/Proyecto%20de%20acogida%20a%20Menores%20Extranjeros%20No%20Acompañados%20%28MENAS%29.pdf?sequence=1&is Allowed=y](https://riull.ull.es/xmlui/bitstream/handle/915/7280/Proyecto%20de%20acogida%20a%20Menores%20Extranjeros%20No%20Acompañados%20%28MENAS%29.pdf?sequence=1&isAllowed=y)

Torrado Martín-Palomino, E. (2012). Las migraciones de menores no acompañados desde una perspectiva de género. *Dilema*, 10, 65–84.

Torrado Martín-Palomino, E. (2015a). Menores basculando entre continentes. Cartografías de las opresiones de género en las migraciones de niñas africanas hacia España. *Tabula Rasa*, 23(julio-diciembre), 245–265.

Torrado Martín-Palomino, E. (2015b). Vulnerabilidades y opresiones de género en las migraciones intercontinentales de menores. *Revista de Direito Da Cidade*, 7(4), 1902–1922. <https://doi.org/10.12957/rdc.2015.20915>

Belattar, A. (2014). Menores Migrantes No Acompañados: Víctimas o infractores. *Revista Sobre La Infancia y La Adolescencia*, 7, 25–39.

Bravo, A., & Santos-González, I. (2017). Menores extranjeros no acompañados en España: necesidades y modelos de intervención. *Psychosocial Intervention*, 26(1), 55–62. <https://doi.org/10.1016/j.psi.2015.12.001>

Curbelo Hernández, E. A., & Rosado Alonso, B. (2014). Trabajo Social, Bienestar Social e inmigración irre-



gular de menores de edad: algunas alusiones a la protección de los menores migrantes no acompañados. *Humanismo y Trabajo Social*, (13), 275–293. Retrieved from <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=5306022&orden=0&info=link>

Etxeberria Balerdi, F., Murua Cartón, H., Garmendia Larrañaga, J., Arrieta Aranguren, E.,

Héctor Del- Sol-Flórez (2014) Menores Migrantes No Acompañados en un mundo de (des) protección. Una visión multidisciplinar: El caso español *Revista Latinoamericana de Educación Inclusiva* ISSN 0718-5480 Vol. 7, N° 2, septiembre 2013 - febrero 2014, pp. 133-157

UNICEF (2013), *Every Child's Birth Right: Inequities and trends in birth registration*, 48 p. 50 Ver a este respecto el reciente informe publicado por el Consejo de Europa. Council of Europe (2017), *Age assessment: Council of Europe member States' policies, procedures and practices respectful of children's rights in the context of migration*, September 2017, 47 p. 51 BAILLEUL Corentin & SENOVILLA Daniel (2016), *op.cit.*, p. 70. 52 AYSLEY-GREEN Albert, COLE Tim et al. (2012), *Medical, statistical, ethical and human rights considerations in the assessment of age in children and young people subject to immigration control*, in *British Medical Bulletin* 2012 (102), pp. 17-42. 53 BAILLEUL Corentin & SENOVILLA Daniel (2016), *op.cit.*, pp. 75-76.

# SAREA



Avec le soutien de: / Laguntzarekin: / En colaboración:

